



LE NOM ET LE NUMÉRO DES VOIES CHANGENT

Guide des démarches administratives



www.laposte.fr

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

www.service-public.fr

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>
Centre de formalités des entreprises
de la Chambre de Commerce et
d'Industrie

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Urssaf
www.associations.gouv.fr

SERVICE NATIONAL DE L'ADRESSE
1 RUE FRANÇOIS VIDAL
CS 30238
33506 LIBOURNE CEDEX





VOUS ÊTES UN
PARTICULIER

Vos papiers d'identité :

Carte d'identité, passeport et permis de conduire sont toujours valides avec l'ancienne adresse.

Signalez votre modification d'adresse à tous vos interlocuteurs [CPAM, CAF, électricité, gaz, etc.]

POUR TOUS

PARTICULIER, PROFESSIONNEL, ASSOCIATION



VOUS ÊTES UN

PROFESSIONNEL

Carte d'identité, passeport et permis de conduire sont toujours valides avec l'ancienne adresse.

Signalez votre modification d'adresse

Entreprise individuelle	Professionnel libéral	Société	Micro entrepreneur
Cerfa n°11931*02 [P2] en 2 exemplaires + délibération du C.M.*	Cerfa n°11931*02 [PL] en 2 exemplaires + délibération du C.M.*	Cerfa n°11682*03 [M2] en 2 exemplaires + délibération du C.M.*	Cerfa n°13905*03 [P2-P4] en 2 exemplaires + délibération du C.M.*

* Délibération du Conseil municipal signifiant le changement du nom de voie

Vous devez également signaler cette modification au centre des formalités des entreprises. Ce dernier se charge ensuite de la transmettre aux organismes intéressés.

VOUS ÊTES UN
PROFESSIONNEL



Changez votre K-bis

Le changement de K-bis est obligatoire. Il doit s'effectuer dans un délai de 1 mois suivant la décision de changement d'adresse. La démarche est gratuite.

Renseignements : tribunal du commerce / www.infogreffe.fr

Votre demande chez un professionnel

- Cerfa n°13750*05 disponible sur le site : www.service-public.fr
- Une pièce d'identité en cours de validité
- Le certificat d'immatriculation
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois

Signalez votre modification d'adresse

La modification d'adresse doit être signalée à la Préfecture [ou à la Sous-Préfecture]. Les modifications statutaires peuvent apparaître dans le Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise.

VOUS ÊTES UNE
ASSOCIATION



Modifiez votre certificat d'immatriculation :

La mise à jour est obligatoire et doit être réalisée dans le mois suivant la modification d'adresse. Une dérogation est accordée à titre exceptionnel, dans le cas d'une fusion de communes[1], lorsque la commune nouvelle entraîne des changements de dénomination.

Toutefois, le changement devra être effectué à l'occasion de la réalisation de nouvelles formalités administratives, conduisant à l'édition d'un nouveau certificat d'immatriculation [par exemple, un changement d'état civil, avant le 31/12/2020, ou chez un professionnel de l'automobile habilité au SIV]

Véhicule avec NUMÉRO IMMATRICULATION SIV

Vous effectuez un changement d'adresse sur votre carte grise de type «123 AB 01» vous basculez automatiquement dans le nouveau Système d'immatriculation des Véhicules (SIV) et obtenez un nouveau certificat d'immatriculation [C].

Votre demande en ligne sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

- Avoir ou créer en compte usager ANTS
- Fournir le n° d'immatriculation
- Fournir la nouvelle adresse

Votre demande chez un professionnel

- Le certificat d'immatriculation
- La copie du permis de conduire et de l'attestation d'assurance
- Cerfa n°13750*05 disponible sur le site : www.service-public.fr
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois

Reception par voie postale d'une étiquette à apposer sur la carte grise le placement indiqué. Si il s'agit de la 4ème déclaration de changement d'adresse un nouveau certificat vous sera adressé.

- c'est d'acheminement

Impression par vos soins ou remise par le professionnel d'un certificat provisoire d'immatriculation (validité 1 mois) en attendant la réception du nouveau C.I.

- coût d'acheminement;
- utilisable frais de prestation du professionnel;
- coût de fourniture et pose des nouvelles plaques

1. loi Macron du 16 mars 2015 relative à l'Amélioration de la gestion des communes nouvelles.
2. Décret n° 2006-136 du 29/02/2006

LA BONNE ADRESSE



Votre conseil municipal améliore la qualité de l'adresse pour :

- Faciliter l'accès des services d'urgence
- Faciliter les visites à domicile (soins, repas, famille,...)
- Faciliter les livraisons à domicile (géolocalisation)
- Permettre l'accès à de nouveaux services (ex : fibre optique, ...)

Informez vos correspondants

Pensez à informer vos correspondants de votre nouvelle adresse.



Les règles d'or pour bien écrire votre adresse :

- 1 Ordonner les informations du particulier (nom) au général (commune), du haut vers le bas
- 2 6 lignes maximum
- 3 38 caractères maximum par ligne, espaces compris
- 4 Pas de signes, de ponctuation, ni d'italique, ni de souligné
- 5 Écrire les 3 dernières lignes en majuscule
- 6 Aligner le pavé adresse à gauche



COMMUNE DE TOUR DE FAURE

Nom des Avenues, Chemins, Impasses, Places, Routes et Rues,

- 1 **Avenue de Montagnac**(Départementale 662)
- 2 **Rue Jean Fourgous** (historien) (angle gauche Mairie à la maison Gardes)
- 3 **Rue de la villa Gallo Romaine**, (du sens interdit au tennis)
- 4 **Vennelle de la Boulangerie**, (de la maison Cayrou à la 662)
- 5 **Rue de L'Eglise Saint Etienne** (angle de la maison Redon à la maison Evrard)
- 6 **Impasse Latérale**, (angle de la maison Evrard à la maison Brigidou)
- 7 **Rue du Colombier**, (de la maison Leplus au bas du sens interdit)
- 8 **Rue St André**, (atelier de menuiserie)
- 9 **Impasse de la Tour** (angle de la maison Migeot au Presbytère)
- 10 **Route de Mélines** (angle de la maison Perget à la maison Pradel)
- 11 **Rue de la Combe de Redoles** (angle de la maison Faure à la maison Migneau)
- 12 **Impasse Garival** (lotissement Garrigues)
- 13 **Rue des Maisonnettes** (du Colombier au bas de Meline)
- 14 **Rue du PN** (de la maison Gamboa à la 662)
- 15 **Chemin de la Briquetterie** (de la maison Pechberty au Lot)
- 16 **Chemin de l'écluse** (de la maison anciennement Leplus au Lot)
- 17 **Chemin de la Rivière** (angle rue Champs Nègre au Lot)
- 18 **Chemin du Champs Nègre** (angle Rue Bénech à la maison Tollen)
- 19 **Rue Louis Bénech** (chansonnier) (angle de maison Estival à l'ancienne gare)
- 20 **Chemin des Poujados** (angle Rue Bénech au bas du pont)
- 21 **Rue de la Plage** (de la gare au pont)
- 22 **Impasse du Coulabio** (Lotissement Superette)
- 23 **Impasse Bellevue** (de la maison templier, Maury, Pégourié)
- 24 **Rue de Roustassac** (bas du port,à l' angle de la maison Contargyris)
- 25 **Route des Placettes** (angle de la maison Contargyris, fin de la commune)

- 26 **Route de la conque** (angle de la maison Cabessut, Pégourié, Pons)
- 27 **Impasse de Cartoules** (angle Rue Roustassac, chemin de l'eau)
- 28 **Allée des Présidents** (angle hôtel le St Cirq à la maison Dehoucq)
- 29 **Rue du Panorama** (angle Rue Roustassac à la maison Cornet)
- 30 **Rue du Mas** (angle maison Contargyris à la maison Delvit M et sortie D662)
- 31 **Impasse des Clédèles** (angle de la maison Mathon à la maison Séval)
- 32 **Impasse de l'île** (angle de la maison Cabannes à la maison Vanoosthuyse)
- 33 **Impasse de Ialis** (angle de la maison Cabanes à la maison Noel)
- 34 **Chemin les Séchoirs** (angle de la maison Delvit à la maisonnette Duong)
- 35 **Place Henri Redon** (Chirurgien, Professeur de Médecine) Place de la Mairie